

La PAC hybride gaz n'est qu'une technologie de transition

FAUX

idée reçue # 3

Dans toutes les études prospectives à 2050 (ADEME, RTE, ENGIE), elle est citée comme un équipement de flexibilité indispensable du système électrique notamment pour répondre aux appels de puissance en hiver.



CHIFFRE-CLÉ

1,4 GW

c'est le niveau d'appel de puissance évité par million de PAC hybrides installées (source RTE) soit l'équivalent de près de 2 réacteurs nucléaires

La PAC hybride gaz est l'équipement le mieux adapté pour atteindre la neutralité carbone, minimiser les risques sur le système électrique et garantir confort et économies au consommateur.

Des atouts indispensables à la flexibilité du système électrique :

- Dimensionnée selon les préconisations de la filière professionnelle, elle fonctionne en mode chaudière seulement en période grand froid (période où le système de production électrique est fragilisé)
- Même au prix de rénovations ambitieuses du parc de logements existants, le système électrique ne pourra pas absorber au plus fort de l'hiver les puissances nécessaires à la conversion à l'électricité du parc fioul (4 millions de logements) et gaz (12 millions de logements)

De nombreux bénéfices pour le climat et les consommateurs :

- Jusqu'à -40% sur les consommations énergétiques et jusqu'à -80% d'émissions de GES
- Moins chère à l'installation qu'une PAC pour le consommateur déjà raccordé au réseau gaz, c'est une solution compétitive
- Totalement adaptée à une démarche de rénovation par étapes, elle ne sera jamais surpuissante contrairement à la PAC électrique
- D'ores et déjà 100% compatible avec le biométhane
- Fabriquée en France et en Europe par tous les fabricants d'équipements de chauffage



La pac hybride gaz, un choix sans regret

coenove

Energies nouvelles – Gaz – Mix pluriel